

Règlement d'ordre intérieur

Année 2024 - 2025



1. Cotisations

La cotisation est fixée en début de saison et n'est pas remboursable.

L'assurance est comprise dans le montant de la cotisation, sauf pour les cours à la carte.

La cotisation sera due dès le 2^e cours.

Pour les cours avec paiement par cartes, celles-ci seront achetées au fur et à mesure des besoins auprès des professeurs.

Les paiements étalés peuvent être demandés. Toute demande sera analysée et débattue en réunion du comité.

Le non-paiement de la cotisation peut entraîner l'exclusion du club. Le comité ou le professeur se donnera donc le droit d'exclure un élève du cours ci-cela est nécessaire.



2. Inscriptions

Les inscriptions devront se faire soit en ligne (gymblegny.com) soit via le formulaire papier fourni par le professeur lors du premier cours.

Si pas de fiche d'inscription rendue ni de virement fait dès le 2^e cours, l'élève ne sera pas accepté au cours.

3. Couverture d'assurance

Il n'y aura pas de couverture par l'assurance en cas d'accident dans la salle en dehors des heures de cours données par les professeurs, ni sur le chemin vers la salle.

Les déclarations d'accidents doivent être faites en priorité auprès du professeur qui en référera à un membre du comité. Les documents d'assurance seront remis dans les plus brefs délais au membre.

Pour toute information complémentaire par rapport à l'assurance du club, consultez le lien suivant : <https://www.ffgym.be/membre/avantages-club-affilies>

4. Respect des horaires, du protocole gym-fitness et des présences

Afin de respecter les protocoles gym et fitness, nous sommes dans l'obligation d'imposer les règles reprises ci-dessous :

- Les parents seront présents 5 minutes avant la fin des cours afin de reprendre les enfants.
- Les sportifs devront arriver en tenue, aucun vestiaire ne sera à disposition, les effets personnels devront être rangés dans un sac personnel qui sera déposé dans l'entrée de la salle.
- Les sportifs, quel que soit leur âge, devront avoir dans leur sac leur boisson et/ou leur collation.
- La tenue sportive devra être propre et lessivée après chaque cours.

Pour une bonne organisation des manifestations et représentations, la présence des gymnastes et danseurs est obligatoire à toutes les manifestations de leur(s) discipline(s) organisées par le Club.

5. Droit à l'image :

Au cours de l'année sportive 2024 - 2025, vous et/ou votre enfant, êtes susceptibles d'être photographiés individuellement ou en groupe. Ces photos pourraient être utilisées comme documents de nature pédagogique, pour des expositions ou la publication dans la presse ou sur les réseaux sociaux du club (site internet, page Facebook, Instagram, etc.).

En raison de l'obligation du droit à l'image, nous vous remercions de bien compléter le point signifié sur la fiche d'inscription.

Notre politique de confidentialité est reprise sur notre site gymblegny.com ; merci d'en prendre connaissance.

6. Divers

Le groupe de perfectionnement est constitué en fonction du niveau du/de la gymnaste et en accord avec les professeurs.

Aucune obligation ne sera imposée aux gymnastes quant à la participation à des championnats.

Chaque sportif/danseur participant à diverses représentations (danse ou gym) aura à payer son costume de fantaisie.

Le sportif devra obligatoirement avoir une paire de chaussures de sport adéquate à la discipline pratiquée uniquement utilisée pour les cours et autre que celle mise pour se rendre au cours.

La tenue devra être propre, adéquate à la pratique sportive et lessivée après chaque cours. Les gymnastes inscrites en gymnastique féminine devront avoir obligatoirement un maillot de gymnastique.

Il est interdit de manger et de fumer dans la salle.

7. Litiges

Tout litige avec un professeur ou toute remarque à formuler seront débattus par le comité lors de la prochaine réunion de celui-ci. Les remarques seront à introduire auprès des co-présidents.

8. Remarque

Si vous n'êtes pas en accord avec l'un des points ci-dessus, nous vous demandons d'adresser un courrier au comité de la gymnastique Saint-Jean-Berchmans, endéans les 15 jours de la date de réception, sur l'adresse mail suivante : gymblegny@gmail.com.

Cotisations 2024 - 2025

Cours de 1h/année : 110€ l'année

Cours de 1h30/année : 130€ l'année

Cours de 2h/année : 150€ l'année

Carte : Step - Abdo fessiers - Body Sculpt - Remise en forme séniors - Moderne jazz dame - Strong by Zumba :

35 €/10 leçons (assurance de 20€/année)

1^{er} cours gratuit (la semaine de votre rentrée)

Paiement obligatoire dès le 2^{ème} cours

No de compte : BE33 0680 5250 8046

Communication : NOM-PRENOM-COURS

Entraîneurs

Psychomotricité : Céline Vervier	Psycho-Danse : Valentine Habets	Strong by Zumba : Céline Vervier
Gymnastique : Céline Vervier Mathias Simon		Step, Abdo-fessiers, Body Sculpt: Léon Longatte
Danse: Elodie Baumans Laurie Baumans		Remise en forme Séniors : Bernard Weber

Comité

Céline Vervier Co-Présidente	Vincent Vervier Co-Président	Florian Jollings Trésorier	Sophie Moris Secrétaire
--	--	--------------------------------------	-----------------------------------

Membres du Comité

Ineke Vervier Bernard Weber Jessica Bandura	Jean-Pierre Vervier Vincent Reynders	Raoul Lespire Séverine Gutkin
---	---	----------------------------------

Pour nous contacter



www.gymblegny.com gymblegny@gmail.com

Vincent Vervier : 04 70 24 99 37 / Céline Vervier : 04 74 74 22 49